

ME.S./

8702

Kibungu, le 6 juin 1958

RESIDENCE DU RWANDA.-  
TERRITOIRE DE KIBUNGU.-

OBJET :

N°

/Agri. 8 /02/G.-

Achat café.-



- Copie pour information à :
- Monsieur le Directeur Provincial des affaires économiques à Usumbura.
  - Monsieur le Directeur Provincial de l'Agriculture à Usumbura.
  - Monsieur le Directeur de l'O.C.D.R.U. à Usumbura.

L'Administrateur de Territoire,

J.PETIT.-

A Monsieur le Résident du Rwanda

à

Kigali.

Monsieur le Résident,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance qu'au mois de mai 1958, aucun achat de café perche n'a été fait par les commerçants aux indigènes en territoire de Kibungu.

L'Administrateur de Territoire,

J.PETIT.-

(2)